



François SOULAGE
Président

Nanterre, le 1^{er} Octobre 2002

La petite histoire de l'économie sociale

L'économie sociale est une vieille tradition historique formalisée en particulier par Charles Gide dans les années 1900. Elle avait connu, sur le plan intellectuel, un assez grand succès, en particulier lors de l'exposition universelle de 1900 où il y avait un pavillon de l'économie sociale.

Mais cette tradition idéologique française s'est peu à peu éteinte, si bien qu'après la seconde guerre mondiale, personne ne connaissait plus cette tradition.

Lorsqu'en 1975, Michel Rocard, secrétaire national du Parti Socialiste chargé du secteur public, reçut, à leur demande, plusieurs responsables de coopératives et de mutuelles, certains des hommes présents ce jour-là ne s'étaient jamais rencontrés.

Etaient présents, 220 boulevard Raspail, dans le bureau de Michel Rocard, assisté de Christian Blanc, Roger Kerinec, vieil ami socialiste de Michel Rocard, président de la FNCC et président de l'Alliance Coopérative Internationale, Antoine Antoni, secrétaire général de la CG SCOP, Pierre Roussel, trésorier national de la MGEN, René Teulade, président de la MRIFEN et Jacques Vandier, directeur général de la MACIF.

A l'issue de cet entretien, Michel Rocard confia à l'un de ses assistants au Parti Socialiste, François Soulage, le soin de préparer pour le Parti Socialiste, dans la perspective des élections législatives de 1978 et pour l'intégrer dans le programme commun, une politique de développement de ces entreprises coopératives ou mutualistes.

Dès lors, de nombreuses réunions eurent lieu avec divers militants socialistes de ces organisations, accueillis par Lucien Pfeiffer, autre vieux compagnon de route de Michel Rocard, apôtre de la mutualisation, créateur du crédit-bail avec « Pretabail », pour aboutir en février 1977 à un texte présenté à Michel Rocard pour avis.

Ce document, examiné par Pierre-Yves Cossé, futur Commissaire au Plan, est revenu à François Soulage avec cette seule annotation : « très intéressant, mais comment peut-on appeler cet ensemble » ?

C'est alors que Lucien Pfeiffer réunit quatre de ses amis, un après-midi de juin 1977, dans le jardin de sa maison de Saint-Germain en Laye, pour tenter de répondre à la question de Pierre Yves Cossé.

A l'issue de cette journée à laquelle participaient outre Pfeiffer, Claude Neuschwander, Daniel Hourri, Michel Lauraine et François Soulage, l'expression « Economie Sociale » fut retenue, après qu'eurent été discutées beaucoup d'autres expressions : « socialisées », « d'intérêt général », « collective », etc.

A aucun moment, ce jour-là, les participants n'ont fait référence à la tradition historique, pour la simple raison qu'ils l'ignoraient.

A l'issue de cette réunion, Michel Rocard décida d'adopter cette expression pour présenter au bureau national du Parti Socialiste l'ensemble des propositions préparées par son groupe de travail sous le nom : « Pour développer des entreprises d'économie sociale ».

Au mois d'octobre de la même année, une rencontre avec Henri Desroches, directeur du Collège Coopératif, a eu lieu, au cours de laquelle le mot « économie sociale » fut prononcé, éveillant chez lui, qui les connaissait bien, les racines historiques de cette expression, concrétisée en particulier par un pavillon « économie sociale » à l'exposition universelle de 1900, dont il exhiba l'un des panneaux.

Il expliqua alors à ses interlocuteurs tout l'intérêt historique et politique de ce qu'ils avaient réinventé. Dès lors, l'expression « économie sociale » pouvait être utilisée avec d'autant plus de facilité qu'elle rejoignait, certes avec de très grandes différences, une tradition historique.

Lorsque Michel Rocard présenta ce projet quelques semaines plus tard, en janvier 1978, au bureau national du Parti Socialiste, celui-ci admit sans difficultés le concept, même si, pour des raisons politiques, il décida de ne pas rendre publique ces propositions pour ne pas effrayer les commerçants, artisans et PME.

L'économie sociale ne fit pas partie des propositions du programme commun. Mais l'élan était donné. Dès lors, il fut décidé de continuer le travail de réflexion.

Plusieurs débats eurent lieu au cours des années 1979 et 1980, en particulier sous l'égide de « Socialisme et entreprise » auxquels Pierre Mauroy fut invité.

Partant de propositions fortement inspirées par les travaux de Lucien Pfeiffer sur la société des travailleurs associés et le crédit-bail mobilier, fut élaboré un véritable programme gouvernemental prévoyant en particulier une « délégation au développement des activités d'économie sociale ».

C'est en s'appuyant sur ce programme que Michel Rocard, nommé Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de l'aménagement du territoire dans le Gouvernement de Pierre Mauroy en mai 1981, obtint de celui-ci d'être chargé de l'économie sociale.

Lorsque le décret le concernant fut présenté au Conseil d'Etat, celui-ci refusa l'expression qui n'avait pas de fondement juridique, il fut donc chargé de préparer les mesures concernant les coopératives, les mutuelles et les associations dont les activités les assimilent à ces dernières.

C'est en décembre 1981 que, pour la première fois, le terme « économie sociale » fait son entrée dans notre langage juridique lorsqu'un décret du 15 décembre 1981 créa la « délégation interministérielle à l'économie sociale ».

Désormais cette expression sera reconnue tant en France qu'en Europe, avec la création du Comité Consultatif de l'Economie Sociale, l'Institut de Développement de l'Economie Sociale.

Pendant ce temps, et, reprenant à leur compte cette expression pour être en parallèle avec le projet de création d'une délégation à l'économie sociale, les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs, sous l'impulsion de Georges Davezac et Jacques Moreau, élaborèrent une Charte de l'économie sociale publiée pour la première fois en 1980.

Sous l'influence de Jacques Delors, le terme « économie sociale » fait son entrée dans le langage de l'Union Européenne par la création de l'unité « Economie Sociale » au sein de la DG XXIII, en 1989, et confié à Paul Ramadier, autre compagnon de Michel Rocard.

C'est en novembre 1989 que, grâce à l'action de Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, poussé en cela par sa conseillère technique, Scarlett Courvoisier que furent organisés par François Soulage, devenu délégué à l'économie sociale, les « Premiers Rendez-Vous européens de l'Economie Sociale ».

Depuis lors, les rencontres européennes portent toutes sur l'économie sociale. A Salamanque, en mai 2002, a été adoptée la Charte européenne de l'Economie Sociale.